

APPENDICE No 3

facturiers, cette situation échappe complètement à leur contrôle. Je parle maintenant de l'augmentation du coût de la matière première importée en ce pays.

M. Caldwell:

Q. Cela ne comprendrait pas le bois de construction?—R. Oui, y compris le bois dur pour la construction. Ce dont je veux parler, c'est du bois pour la fabrication des meubles et pour la construction des maisons. Nous employons une grande quantité de chêne, de gommier et de noyer; ces bois sont employés dans la construction des maisons et les prix ont augmenté considérablement depuis six mois.

Q. Mais cela ne représente qu'un bien faible pourcentage du bois employé dans la fabrication des meubles et dans la construction des maisons; un fort pourcentage du bois employé dans la construction est de l'épinette?—R. Oui. Le bois que l'on importe en ce pays, ou que l'on croit nécessaire d'importer en ce pays, a augmenté considérablement. Le bois du Canada a aussi augmenté sensiblement.

Le président:

Q. Quel effet produit un haut tarif de protection, lorsqu'il existe, sur les prix que le consommateur doit payer?—R. Un haut tarif de protection, d'après moi, est quelque chose de défectueux au point de vue économique.

Q. Vous pourriez tout simplement développer cette idée et nous dire de quelle manière vous croyez que cela soit défectueux, parce qu'il exerce son effet et sur le producteur et sur le consommateur?—R. Bien, je me suis intéressé à la fabrication depuis l'âge de seize ans. J'ai mûri certaines idées et je me suis convaincu qu'elles étaient justes. Pour cette raison, je ne suis pas partisan du libre-échange à titre de Canadien, ni protectionniste absolu. Je crois qu'un tarif tellement élevé qu'il prohibe l'importation des marchandises est tout d'abord injuste pour le consommateur, et je dis qu'il n'offre aucun avantage dans l'intérêt du manufacturier.

M. Sales:

Q. A quoi sert-il s'il ne prohibe pas l'importation?—R. Je voulais me servir des mots "prohibe absolument".

Q. Vous y mettez un qualificatif?—R. Lorsqu'il prohibe tout.

Le président:

Q. J'aimerais que vous développiez ce point, monsieur Bowman. Nous pouvons facilement comprendre de quelle manière cela nuit au consommateur. Nous serions heureux de vous entendre nous exposer de quelle manière un haut tarif qui prohibe absolument les denrées étrangères nuit aux manufacturiers supposés en retirer un avantage.—R. Après plus de quarante ans d'expérience à titre de manufacturier, j'en suis venu à la conclusion que le meilleur moyen d'améliorer la situation et de développer de nouvelles idées résulte de la concurrence et de la nécessité de faire des modifications et de tirer parti des améliorations afin de rivaliser avec les concurrents; le danger d'un tarif tellement élevé qu'il prohibe pratiquement l'importation est, à mon avis, une question bien grave pour tous les pays, pour cette raison qu'il se peut que les manufacturiers n'aient pas l'œil assez ouvert pour outiller leurs fabriques comme elles devraient l'être et maintenir la qualité de leurs marchandises. Cela doit nécessairement se faire lorsque les fabricants font concurrence au monde entier. D'après moi et au point de vue canadien, le tarif idéal est un tarif qui permettra toujours l'importation de toutes les lignes de marchandises fabriquées au Canada, l'importation dans une certaine mesure en ce pays, de sorte que nos manufacturiers devront en tout temps faire face à la concurrence étrangère ce qui aura pour effet, monsieur le président, de forcer nos manufacturiers à maintenir la qualité de leurs marchandises au plus haut degré tout autant qu'il leur faudra bien tenir compte de la question du coût.

[M. Charles M. Bowman.]